

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN.

Procurations : Jean-Pierre ROUILLON procuration à Bertrand KLING,
Béatrice BAURAIN De BERNARDO procuration à Marie-José AMAH,
David CARABIN procuration à Philippe ROLIN,
Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA,
Elisabeth LETONDOR procuration à Daniel THOMASSIN,
Marc BARRON procuration à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Catherine CHOTEAU-LESNES

Date convocation : 18 septembre 2015

N° 2015-058

Objet : Consultation sur la cession de 19 logements
1 à 19, Rue Jean René Schwartz

Rubrique : 3.6

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Lors de sa séance du 7 juillet 2015, le conseil d'administration de Batigère Nord Est a décidé la cession de 19 logements situés 1 à 19 Rue Jean René Schwartz à Malzéville.

Or, conformément aux articles L443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation relatifs aux modalités de cession des logements HLM « la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulta la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements. La commune émet son avis dans les deux mois à compter du jour où le Maire a reçu la consultation du représentant de l'Etat dans le département ».

Par courrier en date du 25 Août 2015, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle sollicite l'avis du conseil municipal dans le cadre de la cession des 19 logements rue Jean René Schwartz à Malzéville,

La stratégie développée par le bailleur depuis de nombreuses années, permet, outre de favoriser la mixité sociale en permettant aux locataires d'accéder à la propriété, de dégager des fonds propres pour financer les opérations de constructions neuves.

Favoriser la mixité et l'accession à la propriété des ménages modestes est un objectif que la ville de Malzéville souhaite soutenir.

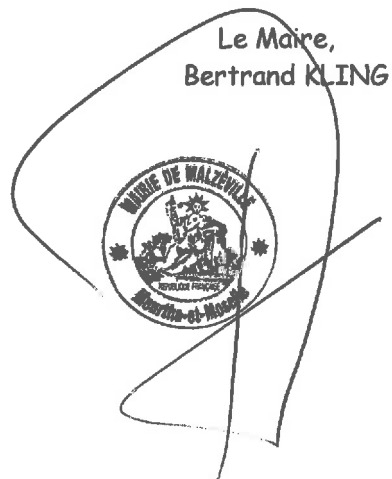
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 17 septembre 2015,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **EMET** un avis favorable pour la cession des 19 logements Rue Jean René Schwartz à Malzéville par Batigère Nord Est.

Le Maire,
Bertrand KLING

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and text around the perimeter, including 'MUNICIPALITE DE MALZEVILLE' and 'Meurthe-et-Moselle'. The signature is a large, fluid scribble that partially obscures the seal.